

FEDERATION DES SECOURISTES FRANÇAIS CROIX BLANCHE

ASSOCIATION FONDEE EN 1892 – RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE EN 1898

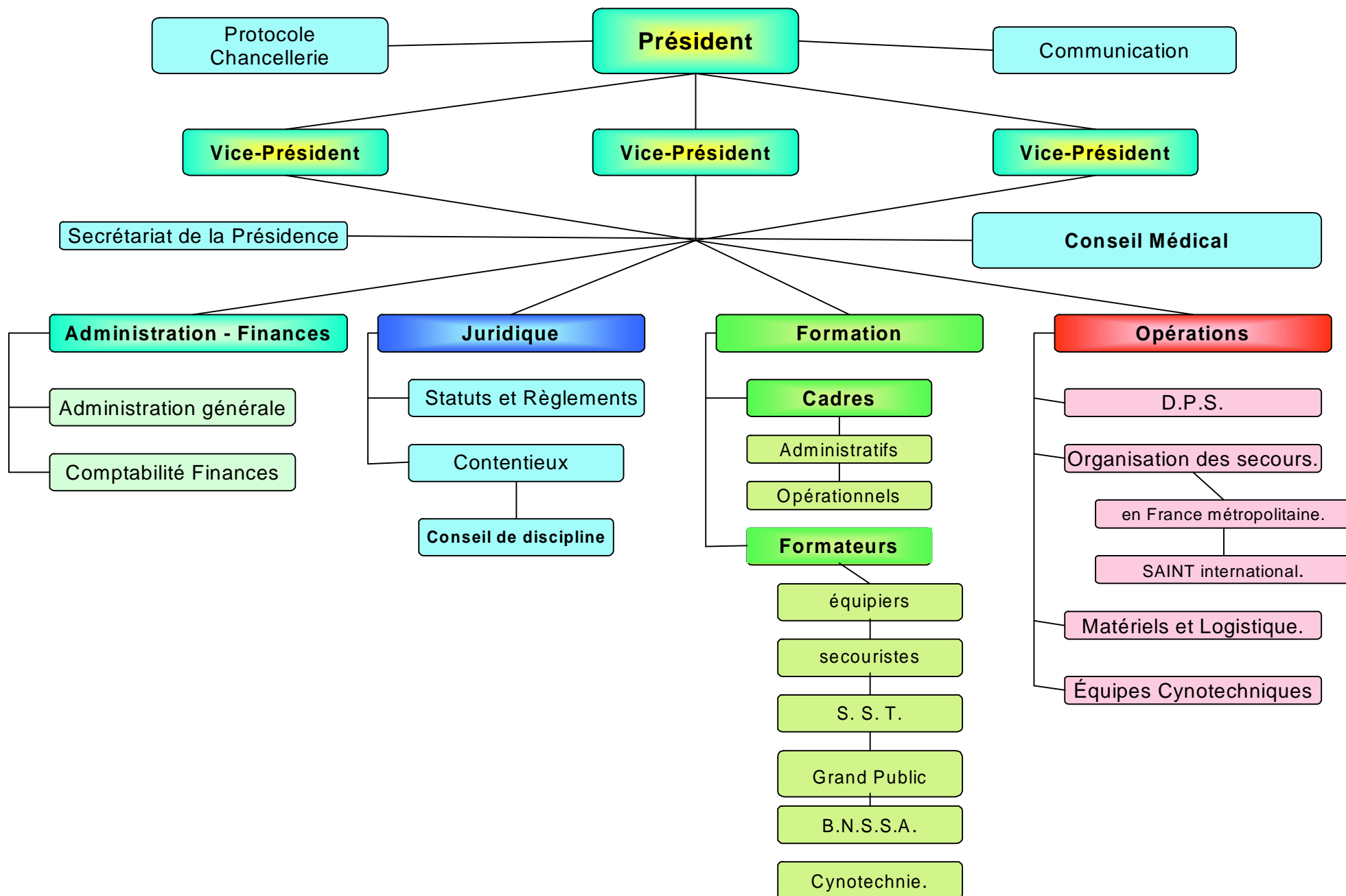
CREATRICE EN FRANCE DU SECOURISME MODERNE EN 1892

Siège Social : 103, rue de Paris 77200 Torcy



« SERVIR »

Nouvelle organisation administrative approuvée
par le Conseil d'Administration des 14 et 15 juin 2008
et mise en œuvre à partir du 1^{er} septembre 2008



« LA PRESIDENCE »

Composition :

- Le président fédéral et les trois vice-présidents(e)s ;
- Un secrétariat ;
- Pour emploi en tant que de besoin :
 - Un Conseil médical ;
 - Une cellule chargée du Protocole et de la Chancellerie ;
 - Une cellule chargée de la communication et de l'outil informatique.

Attributions¹ :

Le président et les vice-présidents(e)s se répartissent judicieusement les tâches de représentation de la fédération au niveau national, zonal, régional et départemental, auprès des autorités et des élus, ainsi que vers les Comités départementaux et les Associations ou antennes locales. Ils assurent la présidence des quatre pôles d'attribution et la liaison vers le Conseil médical, etc. Ils assurent l'ordonnancement des dépenses.

¹ Liste non exhaustive,

« LE CONSEIL MEDICAL »

Composition : le conseil médical est composé des membres de la fédération et de personnes désirant y adhérer, titulaires des titres de :

- docteur en médecine et ses spécialités,
- docteur en pharmacie et ses spécialités,
- docteur vétérinaire et ses spécialités,
- docteur en chirurgie dentaire et ses spécialités,
- infirmiers, kinésithérapeutes et autres paramédicaux ;
- au besoin, psychologues ;
- autres...

Attributions² :

Animé par un médecin, membre du Conseil d'administration, les objectifs du conseil médical visent à apporter aux instances fédérales des conseils et des éléments de prise de décision en terme de santé, d'hygiène, de prévention des maladies et des accidents, de profil d'aptitude des secouristes et autres sauveteurs, des équipes cynotechniques, des unités d'assistance médico et/ou socio psychologique au profit des membres de la fédération, des blessés et de toute autre personne en détresse rencontrés à l'occasion des missions auxquelles participe la fédération en sa qualité d'auxiliaire des services publics de secours, de la prévention des épizooties et de l'hygiène de l'alimentation en missions, en opérations, en période de crise.

Vice président délégué : Docteur Yannick LEBLOIS - **Animateur** : Docteur Alain GAUDRAY –

Membres : à définir

² Liste non exhaustive,

LA CELLULE « PROTOCOLE ET CHANCELLERIE »

Composition : elle se décompose en deux sous cellules :

- Le Protocole ;
- La Chancellerie de l'Ordre ;

Attributions³ :

Sous l'autorité directe du président fédéral, mettre en place prioritairement et à court terme, en l'améliorant et en le modernisant s'il existe déjà :

- « Le Règlement du Protocole »
- « Le Conseil des Récompenses », composé comme suit :
 - Le Président Fédéral « Grand Maître de l'Ordre » ;
 - Une vice-présidente ;
 - Le Chancelier de l'Ordre ;
 - Membres du Conseil (à définir).
- Le règlement d'attribution des récompenses ;
- Le fichier informatique des titulaires des décorations et récompenses ;
- La mise en place de quatre sortes de promotions :
 - Promotions extraordinaires de :
 - l'Assemblée Générale ordinaire annuelle ;
 - pour événement grave ayant entraîné :
 - la mise en danger de la vie d'un ou de plusieurs membres de la fédération ;
 - la mort ou des blessures graves ;
 - Promotions ordinaires d'ancienneté :
 - Le 1er janvier - promotion dite du « Jour de l'An » ;
 - Le 14 juillet – promotion dite de la « Fête Nationale ».

³ Liste non exhaustive,

LA CELLULE « COMMUNICATION »

Composition :

- Des administrateurs et autres personnes spécialisés en communication orale, écrite, etc.
- Des référents de l'outil informatique :

Attributions⁴ :

Sous l'autorité directe du président fédéral, mettre en place prioritairement et à court terme :

- **L'outil de communication fédéral**, en termes de :
 - **Communication interne**, verticale et horizontale, du président au membre de base, aux CD et Associations locales entre eux et elles ;
 - Au moyen d'un outil informatique « Intranet » à construire en priorité ;
 - Un système de retour des informations de terrain (formations et D.P.S., etc.) ;
 - Une charte graphique attrayante et respectée par tous.
 - **Communication externe**, à améliorer et à moderniser, au moyen des outils existant, par la mise en place d'une politique de relations extérieures avec :
 - les autorités de tutelle au niveau national, zonal, régional et départemental,
 - les parlementaires, les élus,
 - les médias de la presse écrite, parlée, télévisée, « la toile » ;
 - les services publics de secours, de santé, de jeunesse, etc. ;
 - les autres partenaires des mouvements humanitaires et associatifs, etc.
 - **L'Appel à la générosité publique**, *ès qualités « d'association reconnue d'utilité publique »*, par la recherche de donateurs, de sponsors, de legs, de subventions publiques et privées, de partenariat avec l'industrie, le commerce, les banques, les assurances, etc.

⁴ Liste non exhaustive,

LE POLE « ADMINISTRATION – FINANCES »

Composition :

- Animé par le premier vice-président fédéral, il est composé de la secrétaire générale et son adjoint et de la trésorière générale et son adjointe, ainsi que d'administrateurs choisis pour leurs compétences dans ces domaines :
- Des personnels de la fédération en tant que de besoin ;
- Elle comprend deux sections :
 - La section « administration générale » ;
 - La section « comptabilité – finances ».

Attributions⁵ :

Comme son nom l'indique, ce pôle est chargé d'administrer et de gérer financièrement la fédération.

- Dossiers communs aux deux sections :
 - suivi des personnels permanents et temporaires, CDI, CDD, payes, relations avec les organismes sociaux.
- La section « administration générale » est chargée de/du :
 - L'organisation du secrétariat fédéral ;
 - Traitement et suivi des courriers, courriels, communications téléphoniques, télécopies (entrant et sortant) ;
 - Gestion des stocks de la boutique, tenues (commande, devis, réception, contrôle) ;
 - Suivi du fichier des adhérents ;
 - Préparation des Congrès, Assemblées générales, réunions de bureau, du Conseil d'administration, des commissions et conseils ;
 - Classement et archivage ;
 - Entretien des locaux ;
 - Etc.
- La section « comptabilité – finances » est chargée de/du :
 - La comptabilité générale de la fédération ;
 - Patrimoine, inventaires et comptabilité matière ;
 - L'établissement des factures et leur recouvrement ;
 - Le paiement des fournisseurs ;
 - Suivi des opérations bancaires ;
 - Traitement des statistiques des comptes de gestion, bilans, budgets annuels de la fédération, des comités départementaux et des associations locales ;
 - Etc.

⁵ Liste non exhaustive,

LE POLE « JURIDIQUE »

Composition :

- Placé sous l'autorité directe du président fédéral, il est composé d'administrateurs et de bénévoles choisis pour leurs compétences dans ces domaines :
- Des personnels de la fédération en tant que de besoin ;
- Elle comprend deux sections :
 - La section « statuts et règlements » ;
 - La section « contentieux » ;
 - « le Conseil de discipline ».

Attributions⁶ :

Comme son nom l'indique, ce pôle est chargé de suivre toutes les affaires susceptibles d'engager la responsabilité de la fédération *ès qualités* de personne morale de droit privé.

- La section « statuts et règlements » est plus particulièrement chargée de l'élaboration, de la modification et de la modernisation :
 - des statuts fédéraux, départementaux et locaux ;
 - des règlements et leurs annexes ;
 - de la déontologie fédérale ;
 - du « Guide du dirigeant » ;
 - etc.
- La section « contentieux » :
 - étudie toutes les affaires susceptibles d'engager la responsabilité de la fédération *ès qualités* de personne morale de droit privé et propose des solutions ;
 - étudie tous les dysfonctionnements qui pourraient être constatés au sein de la fédération, des comités départementaux et des associations locales et propose des solutions ;
 - instruit disciplinairement tous les conflits de personnes et propose, le cas échéant, au président la saisine du Conseil de discipline ;
 - Le Conseil de discipline est rattaché directement à cette section. Il reste présidé par Bernard JOULIE pour la durée de son mandat.

⁶ Liste non exhaustive,

LE POLE « FORMATION »

Composition :

- Animé par la troisième vice-présidente fédérale, il est composé d'administrateurs choisis pour leurs compétences dans ces domaines ;
- De formateurs bénévoles choisis selon leurs compétences ;
- Des personnels de la fédération en tant que de besoin ;
- Elle comprend deux sections :
 - La section « formation des cadres et du personnel » ;
 - La section « formation aux premiers secours et aux sauvetages spécialisés ».

Attributions⁷ :

Comme son nom l'indique, ce pôle est chargé de l'organisation et du suivi des formations initiales et continues de l'ensemble des personnels salariés et bénévoles de la fédération, des comités départementaux et des associations locales.

- La section « formation des cadres et du personnel » est plus particulièrement chargée de l'élaboration, de la modification et de la modernisation du Plan de formation fédéral. Elle peut proposer de faire appel, en tant que de besoin, à des intervenants extérieurs.
- La section « formation aux premiers secours et aux sauvetages spécialisés » est chargée des formations de base au grand public et de toutes les autres formations initiales et continues en adéquation avec les besoins et les objectifs exprimés tant par la fédération que par la commission « opérations ».

⁷ Liste non exhaustive,

LE POLE « OPERATIONS »

Composition :

- Animé par le deuxième vice-président fédéral, il est composé d'administrateurs choisis pour leurs compétences dans ces domaines ;
- De bénévoles choisis selon leurs compétences ;
- Des personnels de la fédération en tant que de besoin ;
- Il comprend trois sections :
 - La section des « dispositifs prévisionnels de secours » ;
 - La section de « l'organisation des secours » :
 - En France métropolitaine ;
 - A l'international en liaison avec nos partenaires de SAINT ;
 - La section « Matériels et Logistique » ;
 - Des équipes cynotechniques en milieu aquatique.

Attributions⁸ :

Comme son nom l'indique, ce pôle est chargé de l'organisation et du suivi des actions à caractère opérationnel. Il fait appel, en tant que de besoin, aux équipes cynotechniques en milieu aquatique.

Il exprime, auprès de la commission formation, ses besoins spécifiques de formation des personnels opérationnels et, auprès des instances fédérales, ses propositions d'amélioration et de modernisation de **« l'outil opérationnel fédéral »**.

⁸ Liste non exhaustive,

Version du « 7 août 2008 »

IMPORTANT

L'affectation des membres du Conseil d'Administration⁹, des salariés permanents ou temporaires, des bénévoles choisis pour leurs compétences, des Conseillers techniques, dans les différentes attributions du présent organigramme fera l'objet de décisions du président fédéral, après consultation des instances délibératives de :

« La Fédération des secouristes français – Croix Blanche »

elles seront annexées au présent document et mises à jour périodiquement.

⁹ par principe, il est recommandé aux membres du C. A. de limiter leur appartenance à deux postes au sein des pôles de compétences.